

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Coronavirus : Évolution de la situation sanitaire au 18 décembre 2020.

Une nouvelle conférence téléphonique a eu lieu cet après-midi avec la Direction Générale, pour faire le point sur la situation COVID dans les services Douane.

Données statistiques au 17 décembre : 8047 agents présents dans les services ; 5499 agents en télétravail au moins un jour par semaine ; 121 agents en septaine (presque 30 de plus que la semaine précédente) ; 35 nouveaux cas de COVID avérés sur la semaine (**chiffre doublé par rapport à la semaine précédente**). Deux situations de clusters : DOD Ivry et DI Ile-de-France, dans les locaux même de la DI.

Une déclaration liminaire intersyndicale concernant le **concours de CP 2020** a été lue en ouverture de séance. (voir PJ). Le jury a « souverainement » décidé de limiter le nombre de candidats à 93 au lieu de 97. Puis 3 lauréats ont été identifiés après coup comme ne remplissant pas les conditions statutaires. Donc 90 promotions par concours seulement ont été prononcées. Les promos manquantes ont été reversées sur la LC complémentaire du TA de CP.

Pour la CFTC, ce cafouillage ayant pour point de départ la suppression des oraux du concours met en lumière des légèretés et des archaïsmes de gestion qui ont des conséquences de carrière négatives importantes pour certains agents ayant longuement préparé ce concours, lésés de facto. Les dispositions actuelles nécessitent des améliorations pour les concours à venir.

Contrôleurs stagiaires Surv : les cours reprendront en présentiel en janvier. Il est prévu aujourd'hui que les formations de tir et TPCI soient réservées aux externes, et que les internes soient privés de TPCI. Ceci serait au détriment des stagiaires qui souhaitent bénéficier de cet enseignement et de l'habilitation finale. La DG réexaminera le dispositif en tenant compte des contraintes sanitaires et des gestes barrière.

Agents de la DIPA en sous-activité qui ont demandé une affectation en province proche de leur domicile (deuxième redéploiement) : l'administration en est au stade de la réflexion. Les agents concernés sont en demande et attente de décisions. Un dispositif sera proposé prochainement.

Reconduction de **l'indemnisation des frais de repas** dans la période de la crise sanitaire : demande que les justificatifs ne soient pas demandés pour les frais engagés avant la publication de la note. Agents bénéficiaires des TR : demande qu'ils puissent aussi bénéficier des frais de repas, à l'instar du premier confinement. Pour l'instant le SG de Bercy ne propose pas d'ouverture sur la question.

Agents vulnérables : un agent stagiaire de la DIPA qui a été placé en ASA et à qui on a refusé le bénéfice du télétravail voit son stage prolongé de six mois. Il lui est par conséquent impossible de s'inscrire au TAM. Pourtant ce stagiaire interne a déjà de l'expérience dans ses services antérieurs. D'autres DI ont fait preuve de davantage de souplesse en déclarant des agents dans le même cas en télétravail. L'agent en question subit donc une double peine.

Les **services locaux de FP des DI** ont été fortement mis à contribution ces dernières semaines compte tenu des décentralisations de stages, concours et formations, dans l'urgence et sans moyens complémentaire mis à leur disposition. Un rééquilibrage des charges de travail entre la DNRFP, les écoles et les relais locaux devient urgent.

La prochaine audioconférence aura lieu début janvier 2021.

La CFTC vous souhaite les meilleures fêtes possibles d'ici là.

CFTC-Douanes :

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss
75703 PARIS Cedex 13

☎: 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



La Vie à Défendre

Sur un autre ton.